

Zeitschrift: Revue de linguistique romane
Herausgeber: Société de Linguistique Romane
Band: 44 (1980)
Heft: 175-176

Artikel: Mots fantômes ou obscurs datations douteuses
Autor: Merk, Georges
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-399698>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MOTS FANTÔMES OU OBSCURS DATATIONS DOUTEUSES

A propos de l'étude des héritiers du suffixe lat. *-TIONE* dans la Gallo-Romania, nous pensons avoir découvert un certain nombre d'erreurs diverses dues aux scribes, aux éditeurs ou aux lexicographes. En voici les plus intéressantes du point de vue philologique.

Remarque : Nous n'avons pas retenu les erreurs que Levy (*S.Wb.*) avait déjà relevées chez Raynouard.

1) Préfixe A- / absence de préfixe :

Un certain nombre de mots commençant par le préfixe *a-* sont mal attestés ou simplement supposés par des éditeurs ou des lexicographes. L'état des mss ne permet pas toujours de décider si par ex. l'article *la* ou les possesseurs *ma, ta, sa* doivent être compris comme tels ou s'il faut lire *l'a-, m'a-*, etc.

ACCOUVAISON ? 'couvaison'.

Aucun dict. ne signale ce mot ; il est cité par Cohn, *Die Suffixwandlungen im vulg. Lat. u. im vorlitt. Französisch*, Halle 1891, p. 134.

ACONTOISON ou CONTOISON ? 'récit'.

Gdf (I, 73b) et *FEW* (II, 995a, *computare*) donnent *acontoison* (XIII^e s.), bien attesté.

Gdf (I, 266b) et T.L. (II, 775), qui se contente de renvoyer à Gdf, donnent aussi *contoison* dans une seule citation, de Gui de Nanteuil : « Li vers en sunt moult bon, si a moult contoison » (Ms. M). Mais Monfrin (*Rom. 75*, 1954, p. 211-230) donne la leçon d'un autre ms. qu'il trouve préférable : « Li ver en sont bien fet, cortois en est li son » (Ms. F).

Le *FEW* (s.v. *computare*) ne cite que *acontoison*.

AJOSTAISON et JOSTAISON ?

Gdf (I, 206c 'addition') et T.L. (I, 269 sans traduction) citent Ph. de Thaon, *Comput*, 938 (éd. Mall) : «Ço est ajustaison». Le *FEW* (V, 98b, *juxtapare*) cite également *ajostaison* 'addition' (hap. XII^e s.).

T.L. (IV, 1800, s.v. *jostaison*) est le seul à donner *josteison* 'assemblée' :

« a la grant josteison
Ou furent assemblé cent mile homes par non ».

Récit de la Première Croisade, fin XII^e-début XIII^e s., éd. P. Meyer in *Rom.* V, 1876, p. 11, v. 101 (rien dans l'app. crit.). Le *FEW* (s.v. *juxtapare*), avec ce sens, ne connaît que le subst. *jostee* 'assemblée'.

AR(R)AZO ou RAZO ? 'raison, motif'.

a) chez G. de Bornelh (éd. Kolsen, I, p. 166, 29, 63) nous lisons : « C'a de-fendre·m n'ai arazos » (trad. « motif »). D'autres mss ont : « n'aia razos ».

b) Rayn. V, 54b, a un article *arrazo* et cite *Cout. de Condom, Tit. de Bordeaux* et G. Magret. Mais toutes ces attestations peuvent être des gasconismes pour *razo* (cf. a.land. *arrazon* « motif », *FEW*, X, 109b, *ratio*). Fort curieusement le *Pt. Levy* cite *arazon* « raison, motif », alors que dans son *S.Wb.* Levy corrige le *arrazonablament* de Rayn. (V, 54a) en *molt razona-blament*.

c) afr. ARAISON ?

Dans *Floire et Blancheflor*, Version I (éd. Krüger, Berlin 1938, v. 2124) nous lisons :

« Li portiers a le cuer felon,
Sempres vos metra a araison ».

1 2 3 4 5 ? ? 7 8

Dans l'éd. Pelan (Strasbourg 1937) nous lisons au contraire (v. 1889) :

« Lors si vous metra a reson ».

1 2 3 4 5 6 7 8

Aprov. *ar(r)aro* et afr. *araison* des fantômes ?

ARUTEISON ?

Brunot, *H.L.F.*, I, 279, dans une énumération de mots en *-aison*, cite *aruteison*, sans en donner le sens. Le mot ne figure dans aucun dict. Une faute pour *la ruteison* ? A moins que ce soit un dérivé du verbe *aroter, arouter* « mettre en route, mettre en troupe » (Gdf I, 405c et T. L. I, 545). En tout cas le *FEW* (X, 570-573, *rumpere*) ne signale pas de *aruteison*.

ATARGISON ou TARGISON ? ‘retard’.

Gdf (VII, 647c) et T.L. (X, 115) donnent plusieurs attestations de *targeison*, dont deux de la *Vie de S. Thomas* de Guernes de P. de S. Maxence (éd. Walberg, 1922 et CFMA n° 77, 1964, les vers 1862 et 4751) ; le poème date de 1172-1174. Le *FEW* (XIII, 1, 117a, *tardicare*) donne aussi *targeison* (avec la même référence) et *targison* (xive s.).

Gdf (I, 466a) et T.L. (I, 624) sont les seuls à signaler aussi *atargison* : « sans faire atargison » dans B. de Sebourg (xive s.), éd. Boca 1841. Nous n'avons pas vu d'édition plus récente. Pour le compte des syllabes, « sans faire targison » conviendrait également. En tous cas le *FEW* (s.v. *tardicare*) ne donne pas *atargison*.

AVESPROISON et (?) VESPROISON ‘soir, entrée de la nuit’.

Le *FEW* (XIV, 346b, *vesper*) signale *avespreson* (xiii^e s.). Gdf (I, 524b) donne des citations de *avesproison*, vérifiées l'une dans *Maugis d'Aigremont* (éd. Castets, *R.La.R.*, XXXVI, 1892, p. 126, v. 4408) :

« Mes Maugis erra tant qu'a une avesprison
Encontra .i. paumier ; ... » ;

l'autre citation dans *Ciperis* (éd. W. G. Woods, Chapel Hill 1949, p. 71, v. 2502) : « Dont fina la bataille contre l'avesprison ». Mais dans les deux cas la versification n'exclut pas *vesproison* ; et T.L. ne donne pas *avesproison* (ni *avesprison*). Par contre *vesproison* ne se trouve dans aucun dict. sauf dans Gr. d'Hauterive.

AVISON et (?) VISON ‘vision, vue, présence’.

Gdf (VIII, 266b, s.v. *vision*) donne *vison* « vue, présence », cité de Ben. de S. M., *Le Roman de Troie* (éd. Joly 1870, v. 29659) : « S'estoit tornez en ma vison ». Mais le passage semble avoir été malmené par les scribes : le

ms. A (utilisé par Joly) porte « *en mavison* » : où couper... ? D'autres mss donnent « *en avision* », « *davision* » ; enfin Constans (éd. S.A.T.F., IV, p. 362, v. 29660) a imprimé : « Estot, ço m'ert en avison ». Dans l'éd. Constans (I, p. 198, v. 3873) nous lisons un autre ex. : « Sempres maneis en m'avison ». Ici les autres mss donnent « *en ma vison* », « *en avison* », etc. Que faut-il lire... ? T.L. (I, 743 s.v. *avision*) donne deux ex. de *avison* : « Icele nuit sonja une avison oscure » (*Rom. d'Alex.*, éd. Michelant 6, 21) ; ce qui pourrait être lu « une vison » ; et « Il prist un jour son arc..., Si en fist un beau trait par avison » (*Audigier* 39, in *Fabl. et Contes de Barbazan-Méon*, 1808), que T.L. traduit par « Schätzung, Zielen ».

Le *FEW* donne afr. *avison* 'vision', avec des attestations du même mot avec le même sens dans les dialectes modernes, aussi bien s.v. *visio* (XIV, 526a) que s.v. *visus* (XIV, 536a).

Mais le *FEW* (s.v. *visio*) donne également Morvan *vion* 'vision, aperçu, avis' (d'après Chambrure, *Gloss. du Morvan*). Ce *vion* serait-il une forme dialectale de *vison* ? Chambrure renvoie à l'afr. *vison* et *avison* ! Mais le Morvan (même source) connaît aussi *avion* « id. » ! Peut-on admettre que les deux formes *vison* et *avison* ont existé ?

2) Préfixes A- / ES- / EN- / absence de préfixe :

AATISON, AHATAISON, AASTISON, ASTISON, HASTISON, ENHASTISON .

Au sens de 'défi, provocation, ardeur' *aatison* est signalé par Gdf (I, 13b) et par T.L. (I, 33). Dans les textes fr.-ital. ce mot se trouve sous les formes *atison* (*Entrée d'Esp.* vers 15670) ou *aitexon* (*La Pharsale*, vers 741). Le *FEW* donne 1) s.v. *hatjan* (XVI, 179b), agn. *ahataison* 'provocation' ; mais 2) s.v. *etia* (XV₂, 90a) il pense que le *h* de *ahataison* n'est qu'une graphie, mis à cause de l'hiatus et que c'est le même mot que *aatison*.

Il n'est pas certain qu'il s'agisse d'une simple graphie, car dans *Simon de Pouille* (éd. Baroin, vers 334 et 485) se trouvent les formes *astison*, *aastison* « défi ». D'ailleurs Gdf et T.L. (s. verbe *aatir*) donnent des graphies *aastir*, *ahastir*, ce qui laisse supposer une contamination avec la racine *hast-*, comme *ahataison* pourrait faire penser à une contamination de *hatjan*. Sémantiquement les trois racines sont très proches.

Hastison n'est signalé que par Gr. d'Hauterive. C'est peut-être une des nombreuses formes de *aatison* avec un des croisements précités. En tout cas T.L. (II, 423, s.v. *enhastison*) et le *FEW* (XVI, 124b, *haist*) pensent que

afr. *enhastison* « hâte, ardeur » doit être le résultat d'un croisement entre la racine *(en)hast-* et le verbe *aatir*.

AFAITAISON, ESFAITESON, FAITESON.

afaitaison, -eison, -eson, -ison est la forme la plus attestée, mais avec des sens très divers. Le *FEW* (XXIV, 245a, **affactare*) signale les sens suivants : 1) « a. de dresser, d'apprioyer un animal » ; 2) « façon, manière » ; 3) « nature, condition des choses » ; 4) « transmission d'un bien ». C'est le 2^e sens qui est le plus commun.

Gdf (III, 7c) est le seul à donner *esfaiteson* « façon, manière » (s.v. *effaiteson*), dans la citation suivante :

« Vostre prevoz trovai de mal esfaiteson
Assez me ramponna, ne medit se mal non »,

tirée du *Rom. de la vanjance Vaspas*. (Il s'agit de la *Vengeance du Seigneur*, cf. Bossuat n° 3086-7). W. Suchier a édité un certain nombre de passages de cette œuvre, mais la citation de Gdf ne s'y trouve pas (*ZRPh*, XXVI, 161-198 et XXV, 94-109). De toute façon *es-* pour *a-* est un dialectalisme que nous reverrons plus loin sous *asvioison* = *essvioison*. D'ailleurs T.L. pour *effaitier* renvoie simplement à *afaitier*, pour *esferir* à *aferir*, pour *esfermer* à *afermer*.

Quant à *faiteson*, ce mot paraît 1) T.L., I, 170 (s.v. *afaitaison*) dans « la fetison fist » (*Urk.* 1276 578) au sens de « transmission d'un bien » ; c'est probablement une mauvaise lecture de *l'afetison*. — 2) dans la *Guerra d'Attila* (éd. Stendardo) au sens de « forme, aspect », alors que dans le même ouvrage *afaiteson* signifie « astuce, ruse ». Il semble donc que ce soient deux mots différents.

ALUMOISON, -ISON / ENLUMISON 'le fait de recouvrer la vue'.

Gdf (I, 244b) cite un exemple de *alumoison* de *Ren. de Montauban* (éd. Michelant 176, 6) : « Il (Longinus) le (le sang de J.-C.) tert a ses iols, si ot alumoison ». Avec exactement le même contexte Gdf donne un second exemple des *Aliscans* : « Ses euz en tert, si ot alumoison ». Le dernier exemple figure aussi dans T.L. (I, 318), mais avec la forme *alumison*. Le *FEW* (XXIV, 343a, *alluminare*) donne également *alumison*.

Dans *Ren. de Montauban* (éd. Castets, *R.La.R.*, XXXVI, 1892) nous retrou-

vons à la p. 374 (v. 45) le même vers cité plus haut de l'éd. Michelant (176, 6) ; mais aussi, à la p. 375 (v. 23) le terme *enlumison*, avec le même sens et dans un contexte identique : « Il en torcha ses iex, si ot enlumison ». Ce terme ne figure dans aucun dict., pourtant le *FEW* (XXIV, 341 a) cite aussi les verbes *enlumer*, *eslumer* (surtout a.lorr.), avec les mêmes sens que *alumer*.

ARRAGISON, EREJOIZON / ENRAGEZON / RAGISON 'rage, folie'.

Gdf (I, 371a) est le seul à donner le mot *arragison* : « En sa plus grande arragison » (Lefranc). On pourrait croire qu'il s'agit d'une « faute » de lecture pour « grande ragison ». Mais le verbe *arager* « enrager » est encore bien attesté jusqu'au xvi^e s. (Hug.).

D'ailleurs R. Levy (*Rech. lexic.*) cite *erejoizon* « rage, folie » (cité par *FEW*, X, 9b, *rabies*), qui pourrait bien être le même mot ; la même équivalence (*er-* pour *ar-*) se retrouve dans *ereyzon* « labourage » (R. Levy, *Trésor*) = frprov. *araision* « id. » (*FEW*, I, 123a et XXV, 82b, *aratio*). A moins que ce *erejoizon* de Levy soit le même mot que le *enragezon* de Baïf ou le *enrageaison* du *Cabinet Satyrique* (fin xvi^e s., publié en 1618), in *FEW*, X, 10b.

Enfin *ragison* « rage, colère » n'est donné que par Gr. d'Hauterive, sans référence.

Notons que T.L. ne connaît aucun de ces substantifs que nous venons de citer, alors qu'il signale chacun des verbes correspondants : *aragier* (I, 488), *enragier* (III, 490), *esragier* (III, 1278), *ragier* (VIII, 178).

ASUOISON / ESSUIOISON 'a. d'essuyer'.

Gdf (I, 455c, s.v. *assuioison*) signale un *asuioison* dans une citation des *Aliscans* :

« Si vus lava antor et environ,
A ses chevous i mist asuioison ».

Greimas (47a, s.v. *assuer*) signale aussi *assuioison* (sic) avec référence aux *Aliscans*.

Mais ce n'est qu'une forme pour *essuioison*. L'éd. Guessard et Montaiglon des *Aliscans* signale dans sa préface que *a-* pour *es-* est un trait particulier du ms. : *acrier* = *escrier*, *atrangler* = *estrangler*, etc. ; cf. aussi *aperance* = *espérance* dans *Barlaam et Josaphat* (éd. Mills, 100, 27) et *atablison* pour *establison* dans le *Livre de Jost. et de Plet*, dont le même ms. (B.N. 2844, p. 7) porte, à deux lignes d'intervalle, *atablisō*, puis *establisō*.

D'ailleurs T.L. (III, 1319, s.v. *essüaison*) cite le même vers que Gdf (*Alisc.* 214, éd. Guess.-Mont.) avec la forme *essuïson* : il s'agit de Ste Madeleine qui

« Et de ses larmes les (les pieds de J.-C.) lava environ
A ses ceveus en fist essuïson ».

(Ces deux vers, dans une version et dans un contexte identiques, sont également donnés par Gdf lui-même (III, 582b, s.v. *essuïoison*) et par T.L. (III, 1319, s.v. *essüaison*) avec la forme *essüeson*, cités de la *Conq. de Jérus.*, v. 7023 (éd. Hippeau) :

« Qu'ele les vos lava entor et environ
As chevox de son chief en fist essüeson ».)

Donc un article *asuioison* ne se justifie pas : c'est le même mot que *essuioison* auquel Gdf aurait pu se contenter de renvoyer.

ESCHAITIVOISON / ENCHAITIVAISON / CHAITIVOISON 'captivité, misère'

Le mot le plus communément attesté est *chaitivaison*, *-eison*, *-oison* : *FEW* (II, 330 b, *captivus*) l'atteste du x^{ie} s. → *Palsgr.* 1530. Il est encore dans *Cotgr.*

Eschaitivoison est donné par T.L. (III, 832), chez Hagin le Juif (1273), et par R. Levy (*Contrib.*), s.v. *chaitivoison*.

Gr. d'Hauterive est le seul à signaler *enchaïtivaison* « emprisonnement », sans référence.

3) AAÏSON ou *AAISISON ?

Gdf (I, 9b) donne une entrée *aaïson* « âge ? », mais dans la citation nous lisons *aaïson* :

« Ja troves vos assez gent de religion,
Clers et prestres et moines de grant aaïson ».

(*Ren. de Montaub.*, p. 93, Michelant).

L'éd. Michelant (93, 14) donne effectivement ces deux vers avec la forme *aaïson*, ainsi que l'éd. Castets (*R.La.R.*, L, 1907, p. 455, v. 3508), d'après le ms. La Vallière, B.N. 24387.

T.L. (I, 28) reproduit Gdf, mais propose la correction que Tobler (*ZRPh* 5, 154) avait déjà proposée : lire *aaisison* (donc un dérivé du verbe *aaisier*) avec le sens de « Pflege » (soin). T.L. (I, 1216, Supplément) cite encore Cohn qui avait proposé la correction *moines de grant aorison* « de grande piété ». Or le subst. **aorison* n'est attesté nulle part (voir ce que nous en disons in *Mélanges Gossen*, II, 630) ; bien plus : le contexte de *R. de Mont.* nous apprend qu'il ne s'agit pas de « piété », bien au contraire, mais de « bonne vie », de « bonne chère » ; qu'on en juge : Si vous êtes dans la misère, ne vous attaquez pas à moi, mais aux couvents où vous trouverez des moines « de grant *aaisison » qui

« ... ont les chars tendres, si ont gras le roignon,
Mioldres sunt à mengier que cisne ne poon ».

(éd. Michelant, 93, 17-18) ;

et Michelant, dans sa traduction très libre, dit : « Fresst die Mönche auf ! Ihr Fleisch ist besser als Lammbraten ». Nous comprenons d'autant moins le *FEW* (XXIV, 152a, *adjacens*) qui donne la graphie erronée *aaison* et qui pour l'expression *de grant aaison* (1195) propose la traduction 'facilement', alors que lui aussi signale et semble approuver la correction de T.L.

Le mot *aaison* (de l'éd. Michelant) est un hapax. D'autres mss (d'après l'éd. J. Thomas, *L'épisode ardennais de Ren. de Montaub.*, Brugge 1962, II, p. 137, v. 1598-9) donnent :

« Ja a il assez gent dedens sa region,
Prestres ou moinnes de grant religion ».

Mais en note l'éditeur signale que le vers 1599 est faux, par « l'omission de *Clers ou...* au début du vers ». Rien d'autre dans l'app. crit.

Le texte de Michelant semble donc le meilleur, à condition de rapprocher effectivement le subst. *aaison* du verbe *aaisier*, phoniquement et sémantiquement, comme le propose T.L.

4) APPRIVOISON ' ? '.

In Meyer-Lübke, *Hist. Gram. fr. Sprache* I, p. 288-9. Aucun dictionnaire ne signale le mot. Mais Lac. (s.v. *aprivoiser*) nous donne peut-être la source de l'erreur ; on y lit la citation suivante d'un fabliau :

« Hours, liepars et lions, leu, guerpil, singe et chien
Donte l'en bien par nature et *aprivoise on* bien ».

5) ATISISON ' agitation, excitation '.

In T.L., I, 644. Mais c'est une correction (inutile ?) de Crapelet dans son éd. du *Roman dou Chastelain de Coucy et de la Dame de Fayel* (vers 5666) :

« ... ne pense mie
Que la dame soit endormie
Ains est en grant atisi[s]on ».

D'ailleurs Gdf, I, 478b (pour la même citation) et le FEW (XIII₁, 358a, *titio*), donnent *attision*. M. Delbouille, dans son éd. du même texte (S.A.T.F.) donne « est en grande *dazion* » (= vertige) et cite la variante *attision* (vers 5644).

Donc la correction de Crapelet-T.L. ne s'impose pas : seul *attision* semble attesté.

6) AVERTISON ' avertissement '.

Seuls Gdf (I, 522c) — et Greimas (53b) — donnent ce mot dans une citation du *Gir. de Vienne*, éd. Tarbé :

« Vait s'en Girars et sans avertison
Ensamble o lui Aymerit le baron '.

Or le ms. utilisé par Tarbé (B.N. fr. 1448) donne pour ce passage *arestoison*. D'ailleurs tous les mss, ainsi que l'éd. S.A.T.F. et celle de Yeandle (v. 1987) donnent *arestoison* : « Vait s'en Girart sanz plus d'arestoison » (éd. Yeandle). Et pourtant le FEW, qui dans le t. I, 42a, s.v. *advertere*, ne mentionne pas le mot, a cru bon de l'introduire dans le t. XXIV, 200a, avec la référence à l'éd. Tarbé !

7) BOUËLAIJON ' cour galante ' (Chatenois).

Il ne faut pas tenir compte de l'étymon proposé par le FEW s.v. *velum* (XIV, 224a) avec l'explication sémantique trop astucieuse qui s'y trouve, mais il convient de se reporter au tome XV₂, 3a, s.v. *buhlen*, qui est évidemment le vrai étymon. Le GPSR (II, 609a)¹ et le *Bull. Soc. Belf. d'émulation* p. 81) le font également venir de l'all. *buhlen* « courtiser ».

1. GPSR = *Glossaire des Patois de la Suisse Romande*, Neuchâtel 1924.

8) BOUTECUISON ' ? '.

Le mot est signalé comme masculin (pourquoi ?) à deux reprises dans T.L. : I, 1089 (s.v. *botecuison*) et VI, 158 (s.v. *moïson*). Il s'agit de la même citation du *Vers de la Mort* (173, 11, éd. Windhal) que voici (mais Windhal l'écrit en deux mots) :

« Dont quiert tesmoins de muison
Et garnis de *boute cuison*,
Que, por eus parjurer, a faite ».

Il s'agit d'une diatribe contre les avocats mais Windhal ne sait pas expliquer *bote cuison*.

Or dans *FEW* (XV₁, 215a, *botan*) nous lisons : judfr. *boter* « fermenter, devenir aigre, avoir mauvais goût », mfr. *bouter* « vomir », nfr. *boute-tout-cuire* « goinfre » ; et II₂, 1164a s.v. *coquere* : Montb. *boute-tout-queueure* « goinfre », nprov. *bouto-couire* « cuisinier de couvent ». Si le mot *boutecuison* a vraiment existé, nous proposons la traduction « vomissure » ou peut-être « mauvaise cuisine » ; à moins que *boutecuison* soit une mauvaise lecture pour *boucecuison* (pic. *bouce* = fr. *bouche*) « aigreur qui sort de la bouche ». Cf. *gorgoçon* < *gurges* + *coctio* « aigreur de la bouche ou de l'estomac ».

9) *a.prov.* CLAPAZON / CAPLAZON / CHAPLAZON.

Dans l'éd. de la *Chanson d'Antioche en provençal* de P. Meyer (*Arch. de l'Orient latin*, II, 1884, p. 492) nous lisons au v. 640 : « A las armas qu'il porto mogro tal clapaso », que l'éditeur traduit ainsi (p. 508) : « Ils ont (sic) avec leurs armes un terrible abattis ». Mais dans son Introduction (p. 472), P. Meyer signale pour son texte « la tendance à déplacer certaines consonnes, principalement l'*r* et l'*l*, ainsi *clapar* 91, *clapaso* 640 (*caplar*, *caplaso*)... ». Il pense donc corriger *clapaso* en *caplaso*.

Or, à notre connaissance, les textes et tous les dict. d'aprov. ne connaissent que *chaplazon* et non *caplazon* ; le *FEW* (II, 284a, *cappare*) précise que le mot a pénétré en occitan par le français, d'où les formes toujours avec *ch*-¹. La forme *caplaso* proposée par P. Meyer n'est donc pas attestée et il n'est donc pas besoin de corriger le *clapaso* du texte qui vient de la racine *klapp-* « frapper » (*FEW*, II, 732).

1. Sauf naturellement le pic. *caplison*, in *Restor du Paon*, v. 261 (éd. Carey, Textes litt. fr., Genève 1966, p. 53).

Ceci étant dit, la proximité sémantique et phonique entre les verbes *chaplар* et *clapar* est évidente et les confusions ou contaminations ont été fréquentes : cf. K. Stichel, *Beiträge zur Lexikogr. des altprov. Verbums*, Marburg 1890, et K. Hofmann (*Rom. Forsch.* I, 117).

10) CLAPOISON 'mêlée'.

Greimas (117a) place sous l'entrée *clapier* « amas de pierres » le terme *clapison* « mêlée » (*Chans. d'Ant.*). C'est une erreur. Il fallait placer le mot sous l'entrée *claper* « frapper avec bruit ». Le *FEW* II, 732a s.v. *Klapf-* « frapper », donne bien *clapison* « mêlée ».

11) CHEVETOISON 'capitainerie, gouvernement'.

Montaiglon dans son éd. du *Livre du Chevalier de la Tour Landry* (p. 298) propose la correction *chetivoison* en *chevetoison* « capitainerie » pour le passage suivant : on va raconter l'histoire de la chaste Suzanne, épouse de « Joachim qui estoit grant seigneur en la *chetivoison* de Babilonie ». Mais pourquoi cette correction, pourquoi inventer un *chevetoison* attesté nulle part ? Le mot *chetivoison* avec le sens habituel de « captivité » convient très bien : « qui était grand seigneur durant la captivité de Babylone ».

Bien entendu, le *FEW* (II, 342-344) ignore ce **chevetoison* aussi bien s.v. *caput* que dans les autres étymons de la racine *cap-*.

12) COLESON 'coup sur le cou'.

In Gdf II, 181c, dans une citation du *Poème allég.* :

« Li deaubles les aguillone
De ses *coleson*[t], sez sermone ».

(La correction est de Gdf sans doute). Le ms. du Brit. Mus. que nous avons vérifié porte : « De sez cole sont... ».

Voici la lecture proposée par G. E. Fuhrken in *ZRPh*, 1895, p. 221, vers 1120 : « De s'escole sont... » (= ils sont à l'école du diable qui les sermone). Fuhrken ne fait aucune allusion à Gdf dans son app. crit., alors qu'il fait souvent des renvois à Gdf.

Mais l'expression « être à l'école du diable » ou « le diable vous prend à son école » est assez fréquente en afr. (cf. T.L., III, 941, s.v. *escole*).

Quant au subst. qui signifierait « a. de donner un coup sur le cou », l'afr. ne connaît que *colee* (*FEW*, II, 912a-b, *collum*). **Coleson* est donc un fantôme.

13) COMBINAISON.

La date de la première attestation de ce mot n'est exacte dans aucun dict. ; les raisons de ces erreurs sont multiples :

a) Bl-Wartb. (5^e éd.) prétend que *combinaison* apparaît une première fois chez Oresme, dans une traduction de l'*Éthique* d'Aristote. C'est inexact. Oresme emploie *combinacion* ; nous l'avons vérifié aussi bien sur le ms. 9505-06, fo 99 de la B.R. de Bruxelles (utilisé, pour son éd. de l'*Éthique d'Oresme*, par A. D. Menut, New York 1940, § 293.I.12), que sur le ms. 2668 Arsenal, fo 153 ; on y lit : « une conjugacion ou combinacion qui est faite selon dyametre... ».

L'erreur de Bl-Wartb. vient probablement de ce que Littré (s.v. *combinaison*), dans son Historique, cite Oresme (mais avec le terme *combinacion* dans la citation) ; déjà Gdf (II, 187a) avait fait la même erreur en attribuant *combinaison* à Oresme (*Éth.* 150). La même source d'erreur était Meunier (*Essai sur la vie et les ouvrages de N. Oresme*, Paris 1857) qui dans son Lexique s.v. *combinaison* (p. 166) cite la phrase d'Oresme, mais avec la forme *combinacion*. Le *TLF* (s.v. *combinaison*) rectifie et attribue à Oresme la forme *combinacion* « (Meunier) ».

Le *NDE* de Dauzat, Dubois, Mitterand¹, comme souvent dans des cas semblables, est ambigu ; on y lit (s.v. *combiner*) : « *combinaison* id. [c'est-à-dire : 1361 Oresme] ; (-ation) ». Ce qui en clair doit vouloir dire qu'Oresme emploie *combination*. L'apparition définitive de *combinaison* n'est attribuée par le *NDE* qu'à Lamy 1680.

Pour le *FEW* (II, 937b, *combinare*) la première attestation de *combinaison* ne serait que de Fur. 1690.

b) Des erreurs aussi pour la 1^{re} attestation véritable de *combinaison* : chez Pascal, Pensée 809 (éd. Brunschvicg) ou 302 (éd. Lafuma) nous lisons, selon la première édition (1669, donc posthume) : « La combinaison des miracles ». Or le ms. B.N. fr. 9202 atteste que dans ce passage le mot *combinaison* n'est pas de la même écriture que celle de Pascal. Malgré cela, le *TLF* donne comme première datation de *combinaison* : 1669 (Pascal, *Pensées*).

1. *NDE* = *Nouveau Dict. Étymol. et Hist.*, Dauzat, Dubois, Mitterand, Paris 1974.

c) Pourtant le mot *combinaison* a été employé par Pascal dès 1654 dans sa *Lettre à Fermat* (29.07.1654) et dans son *Traité du Triangle arithmétique* (1654, éd. princeps 1665) où il l'emploie à peu près 170 fois ! Nous avons fait vérifier sur les mss.

d) *Lexis* donne comme première apparition du sens psychologique de *combinaison* la date de 1663 (alors que le sens matériel apparaît pour la première fois dans Furetière 1690). C'est encore une erreur, une double. Dans l'Introduction de *Lexis* on nous apprend que les matériaux diachroniques sont surtout pris au *G.Lar.L.F.*, où nous lisons 1763 (Voltaire) comme date d'apparition du sens mental « mesures concertées pour assurer le succès d'une entreprise » (d'après *FEW* II, 937b, qui donne aussi Voltaire).

14) CONDONAISON 'pardon' (XII^e s.).

Seuls Gr. d'Hauterive et Greimas (130a) donnent ce terme, mais sans aucune référence. Le mot n'est signalé par aucun autre dict.

Le *FEW* (II, 1023a, *condonare*) ne signale que *condonation* « pardon » (Ben. S. Maure) ; s.v. *donare* et *donatio* (III, 136-7) seulement *donaision* et *donation*.

15) CONDUISON 'conduit, conduite'.

Seul Gr. d'Hauterive signale ce mot, avec la seule référence : XII^e s.

Le *FEW* (II, 1025-6, *conducere*) ne signale que *conduction* et *conduition* ; pas non plus de **conduison* s.v. *ducere* ni s.v. *ductio* (III, 170-173).

16) COU(Y)ESON ? ' ? '.

E. Philipot (*Essai sur le style et la langue de N. du Fail*, p. 146 s.v. *piaison*) cite comme mot technique terminé en *-aison* le mot *couyeson*, *couyason*, *couezon*, trouvé dans un contrat que le Chapitre de la Cathédrale de Rennes a conclu avec le Maître d'œuvres, du 1^{er} juin 1527. Ce texte est publié dans les *Mélanges d'Histoire et d'Archéologie bretonnes*, II, p. 221-223. Effectivement nous y avons lu les trois attestations suivantes : « ... entre les jambages et *couyesons* sera pierre froide » ; « ... chaicun jambage et *couyason* desdictes vitres » ... ; « dont seront les *couezons* conduits à la haulteur dudit pillier ». Que signifie ce mot ? Il n'est signalé dans aucun dict., pas non plus dans les dict. techniques, ni de Gay, ni de Viollet-le-Duc, ni de Félibien, ni de Jossier.

Est-ce que le mot serait une déformation de *écoinçon* ? Le *FEW* (II, 1536a, *cuneus*) donne Manche *écoueuson* « pièce de maçonnerie destinée à former une encoignure » et Yonne *acouéson* « objet placé dans un coin ». On peut ajouter à ces mots ceux que cite M. Juneau dans *Hommage à P. Gar-dette* (*RLiR* 38, 1974, p. 308), concernant des mots du *FEW* d'origine inconnue¹. Gamillscheg (347a) pense pour *écoinçon* à un croisement entre afr. *escoisson* (de *excussione*) avec *coin*. Le *FEW* (III, 287b, *excutere*) cite Jersey *écouéson* « pierre qui forme l'encoignure d'une porte... », c'est-à-dire le même mot que celui déjà cité s.v. *cuneus*.

Ou bien faut-il penser à la famille de *cauda*... ? Le *FEW* (II, 527-8, *cauda*) cite *coyau* « pièce de bois placée horizontalement sous l'arêtier d'un comble » et Doubs *couot* « portée de voûte comprise entre deux points d'appui », etc.

Nous ne pouvons conclure. Mais Philipot a peut-être eu tort de penser que nous avions à faire avec un mot suffixé en *-aison* ; d'après le troisième exemple le mot serait masculin. Dans ce cas la parenté de notre *couyeson* avec *écoinçon*, *écouéson* devrait s'imposer.

17) COURÉCON 'courroux' ?

Gdf (II, 337 a) donne ce mot avec ce sens d'après la citation suivante :

« A Troie ont fait, par *coureçon*,
Al roi Priant qu'a Tenedon » (*Roman de Troie*).

C'est probablement une erreur de lecture pour *couverçon*, métathèse de *cover-son* = *covrison* « dissimulation, mensonge » (T.L., II, 993, avec renvoi à II, 1007, *covrison*). D'ailleurs dans l'éd. Constans (t. IV v. 25963) on lit :

« A creire ont fait par *coverçon*
Al rei Priant qu'a Sigëon »,

avec les variantes *coureçon*, *courison*, etc. Pas de **coureçon* non plus dans le *FEW* (II, 1235, s.v. *corruptum*).

18) KEUSANÇON = afr. *cusançon* ?

Zeliqzon (*Dict. des patois romans de la Moselle*, Strasbourg 1922) donne p. 385 *kesançon*, masc. (?) et p. 389 *keusançon*, fém., tous deux au sens de

1. C'est-à-dire les mots *encoison* et *écoison*.

« grande activité, agitation, irritation ». Dans le tome des « origines inconnues » du *FEW* (XXI, 359b, *se mouvoir*) on lit également Mos. *kəzəsō* (fém.) « id. ».

Ne peut-on imaginer que derrière ces mots se trouve l'afr. *cusançon* ? Gdf (II, 408b) donne *cusançonner* « s'agiter, se livrer à des idées inquiétantes », et, II, 407b, *cusancenable* « soigneux, prévoyant, qui se donne du tracas » ; T.L. (II, 1140) *idem* « eifrig » et *cuisençon* « Eifer ». Enfin le *FEW* (II, 1166a, *coquere*) reprend les données de Gdf en précisant : « a.lorr. *cusancenavle* soigneux » et, pour le même domaine géogr. (Lorraine), nous lisons : *Fraize cuire* « bouillir de colère ou d'impatience ». Nous sommes dans le même champ sémantique et dans le même domaine géogr. que les mots cités par Zeliqzon. Il n'est donc pas improbable que ces mots représentent l'afr. *cusançon*.

19) CURESON ?

Gdf (II, 405b, s.v.) cite l'exemple suivant : « Pour avoir reffait les *curesons* de leston » (1496, Béthune).

Avons-nous à faire à : 1) *cureison* « nettoyage (des objets en laiton) », ou bien 2) **civreçon* « objet en cuivre » (cf. wall. *keuvrège* « vaisselle en cuivre », in *FEW*, II, 1614b, *cyprium*) ?

Nous penchons pour la première hypothèse ; car le namurois tout proche connaît *cure* « revêtement des moules à laiton fait avec de la bouse » *FEW*, II, 1559, *curare*).

20) DAMOISON ?

Gdf (II, 417c, s.v.) cite le passage suivant :

« Il est cheuz en paumoisons,
Dist li Huas ; c'est damoisons
Qui prent cele chestive beste » (*Renart*, Suppl. 362, Chabaille).

L'éd. Chabaille, mais aussi le ms. B.N. fr. 371 ont effectivement *damoison*, ainsi que M. Roques (C.F.M.A. n° 88, vers 14.772, branche XIV) qui donne au mot le sens de « erreur, dommage, folie » (Glossaire).

Est-ce une graphie pour **dammoison* = afr. *damnaison* (que seul cite Gdf II, 415c), ou bien plutôt un dérivé du radical *dam-* qui se trouve dans l'afr. *damage* ? Le *FEW* (III, 9-10) ne cite ni *damoison*, ni *damnaison*, ni s.v. *damnare*, ni s.v. *damnatio*, ni s.v. *damnum*.

21) DECLARAISON 'déclaration'.

Le *FEW* (III, 26a, *declaratio*) donne *namur. declaraison*. C'est manifestement une erreur ; « un namurois *declaraison* me paraît un monstre » (A. Henry, correspondance personnelle). D'ailleurs la source du *FEW*, Pir-soul, *Dict. Wall-fr.*, ne cite que *déclarasian*.

Par contre l'afr. *declarison* est bien attesté (Jean le Court, *Restor du Paon*, vers 305, éd. Carey, Textes litt. fr., Genève 1966, p. 55 ; un autre ms. donne *declaration*).

22) DELITABLOISON 'plaisir'.

Gdf (II, 485c, *Fabl. d'Ovide*, Ars. 5069 fo 84v) ; T.L. II, 1335 (renvoie à Gdf) ; *FEW* (III, 32a, *delectare*), qui reprend Gdf.

Voici la citation de Gdf :

« Car plus a delitabloison
La harpe, et plus digne a oïr ».

C'est manifestement un monstre morphologique (adj. *delitable* + *oison*), dû à l'inadveriance d'un scribe : le ms. cité par Gdf porte effectivement *delitabloison*.

Mais d'après les autres mss on devine l'origine de cette erreur : le ms. de Rouen (n° 1044), utilisé par De Boer (*Ovide moralisé*, t. II, Livre VI, p. 331) donne pour les vers 1964-5 le texte suivant :

« Quar plus a *delitable son*
La harpe est plus digne a oïr ».

D'ailleurs la version en prose de l'*Ovide Moralisé* (xve s.) donne pour ce passage : « le *son* de sa dicté busine estoit plus *melodieux* et *plaisant...* » (éd. De Boer, VI, IX, p. 194).

22 bis) DELITOISON 'plaisir, délice'.

Greimas (166a, s.v. *delitier*), flairant que *delitabloison* ne devait pas être correct, a sans doute inventé un *delitoison* avec la référence de Gdf : *Fabl. d'Ovide*.

Mais *delitoison* n'est attesté nulle part.

23) DERISON 'injure, tort, dommage'.

Gdf (II, 642c, s.v. *desrision*) donne *derison* dans une citation du *Gérard de Nevers* (éd. 1725) :

« onque home vivant ne fist tel *desrison* ». Le texte cité est la version en prose (xve s.) du *Roman de la Violette* (xiii^e s.). L'édition citée est en réalité de 1727, faite par Gueulette, Paris, chez Sébastien Ravenel.

L'origine de l'erreur de Gdf semble être Lac. où (V, 143b, s.v. *desraison*) nous lisons : variante *Desrison* (*Gér. de Nev.*, 2^e P. p. 44, note). Lac. renvoie à l'éd. Gueulette où effectivement nous lisons *derison* dans le texte et en note la mention suivante « *Desrison* ou *desroison*, tort, injure, *Rom. de Merlin* ». Lac. et son éditeur Fabre précisent que *desrision* peut signifier « moquerie » et en même temps « tort, dommage, injustice », et ils citent : « dedans laquelle (ville) furent faictes très grandes derisions comme en ville conquise » (Montrel. II, fol. 89) ; « Les desrisions et inhumanitez d'iceus meschans gens » (J. Le Fèvre de St Rémy).

Est-ce une confusion ou un croisement sémantique avec *desraison* ? T.L. (II, 1437) ne connaît pour *desrision* que le sens de « moquerie ». Seul Gdf connaît les autres sens, mais à l'appui des mêmes citations que celles de Lac. Il est possible que *desrision* ait subi l'attraction de *desraison* qui a les sens de « tort, dommage, injustice ».

Mais ce qui est sûr, c'est que dans le passage du *Gérard de Nevers* cité par Gdf et par Lac., les mss (B.R. de Bruxelles 9631 et B.N. Paris 24.378) ne donnent que le mot *de(s)rision*. Dans son édition de *Gérard de Nevers*, L. F. H. Lowe (Princeton 1923, p. 51) précise que notre passage n'a pas son correspondant dans le *Roman de la Violette* en vers ; lui aussi imprime *derision* dans ce passage.

Le *derison* de l'éd. Gueulette, citée par Gdf, est donc un fantôme. Le *FEW* (III, 49b, s.v. *deridere* et *derisio*) et (X, 399b, s.v. *ridere*) ne le signale pas. Il ne connaît que *dérision* (s.v. *derisio*).

Le *FEW* (X, 109-111, s.v. *ratio*) n'atteste que *desraison*, *desreson* pour les formes anciennes de *déraison*, il ne connaît pas de variante **de(s)rison*.

24) DESIRASON 'désir'.

Seul Gr. d'Hauterive donne ce mot, alors que Gdf (II, 599) et le *FEW* (III, 53b) ne donnent que *desiracion*.

25) DÉTERMINAISON pour *détermination*.

Dans le *Lar. XIX* (t. XIII, 1875, s.v. *raison*) nous lisons la citation suivante de Royer-Collard (sans autre référence) : « la dernière raison des déterminaisons libres de la volonté est en elle-même ».

Il nous a été impossible de savoir si l'erreur est de Royer-Collard ou du rédacteur du *Lar. XIX*. Mais si nous citons ce lapsus c'est pour montrer combien a joué la proximité (typographique ici) du mot *raison*, comme a joué au xvi^e s. la proximité phonétique et sémantique de *raison* et de *oraison* pour les termes grammaticaux *déclinaison*, *conjugaison*, etc., éliminant les termes en *-ation*, *declination*, etc.

En afr. par contre, *determinaison* « détermination » est bien attesté (Gdf, II, 686c ; T.L. II, 1831) : mais le *FEW* (III, 57a, *determinare*) ne le donne pas.

26) DIGNAISON, 1) 'a. de daigner' ; 2) 'bienveillance, bonté'.

Ce mot n'est cité que par Gr. d'Hauterive et par Greimas (192b, s.v. *digne*), avec la référence aux *Sermons de St Bernard*. Or nous avons parcouru ces Sermons, et chaque fois, pour traduire lat. *dignatio* ou *dignitas*, on emploie *dignacion* ou *digneteit* : cf. 1) éd. Foerster (in *Rom. Forsch.* II, 1886, p. 5, 12, 13, 19, 25, 84, 85 ; 2) éd. A. Schulze (Tübingen 1894), p. 56, 104. Les dict. Lac, Gdf, T.L. ne donnent que *dignacion*, *dignation* pour les *Sermons de S. Bernard*.

Le *FEW* (III, 78, s.v. *dignare* et *dignus*) ne cite ni *dignaison* ni même *dignation*.

27) ESCLIECISON 'cri, éclat de voix', = *esclicison ?

Pour le *Rom. d'Alex.* (éd. Elliott n° 36), le ms. Arsenal 3472, fol. 117v., porte :

« Lors oïsez tels dols et tel escli ecison
1 23 4 5 6 7 8 9 101112 13

De plus de .vii. c. vos i oïsez li son ».

Mais, comme on voit, le vers aurait 13 syllabes. Erreur du scribe pour *esclicison ? contamination des verbes *esclier* et *esclicier* ? (*FEW*, XVII, 151, s.v. *slitan* « faire éclater » : Saintonge *clisse* « éclat de rire » ; agn. *escliquun* « éclat de bois »). De même que *escliquun* est dérivé de *esclier*, nous proposons *esclicison dérivé de *esclicier* (cf. *espison*, dérivé du verbe *espier*).

28) afr. ESCORREZON 'écoulement'.

Le *FEW* (III, 284b, *excurrere*) donne ce mot sous la mention « afr. » et avec la référence au « *Coutumier d'Oléron 1345* ». Or cet ouvrage est un texte truffé d'occitanismes : par ex. *segont la codume, neguns n'est tenguz, negune sazon, il seront cregu, acoindance*, etc. Par ailleurs *escorrezon* est attesté en aprov. (Levy, *S.Wb.*, III, 190).

Il nous paraît donc abusif de classer *escorrezon* sous la rubrique « afr. ».

29) EGROTAISON 'maladie'.

Ce mot n'est signalé que par Gr. d'Hauterive. Mais Gdf, T.L. et le *FEW* (XXIV, 208, *aegrotus*) ne connaissent que mfr. *égrotation* (XIV^e-XVI^e s.).

30) ENTIEISOUN 'dalle ; prétexte'.

1) Le *FEW* (XXIII, 23b, s.v. *dalle*) cite le b.lim. *entiesou* (fém.) « dalle, chose pour couvrir, prétexte » (M.).

2) Mistral a) s.v. *entieisou* « id. » (pour le sens « prétexte », il renvoie à *encheisou, oucasioun.* b) s.v. *oucasioun* il donne les variantes *encheisou, entieisou* (lim.).

Il nous semble qu'*entieisou(n)* soit un fantôme, peut-être une mauvaise lecture pour *encheisou(n)* (*c* et *t* se confondant facilement et le *h* ayant pu être pris pour un *i*) ; de toute façon le sens figuré de « prétexte » paraît être le sens premier, et celui de « dalle » (= « chose pour couvrir ») doit être une image, dérivée du sens premier « prétexte » (= « chose pour couvrir ») qui est celui d'*encheisoun* (< lat. *occasione*).

D'ailleurs en afr. *ochoison, achoison* avaient fréquemment le sens de « prétexte ».

31) ESPLERTEISON 'empressement, habileté, ingéniosité'.

C'est une variante du ms. Durham C. IV, 27.B du *Roman de toute Chevalerie* (v. 3651), là où d'autres mss ont *espison*. Serait-ce une « faute » (?) de scribe, soit pour **espert(e)ison*, soit pour **espleiteison*? (Voir notre article sur *espison* in *Tra.Li.Li.*, XV₁, 1977, p. 259-260 et p. 265-266).

Esplerteison ne figure dans aucun dict. ; le *FEW* (III, 309-311) ne le donne ni s.v. *expertus*, ni s.v. *explicitum*.

32) ESUOION 'succession'.

Le *FEW* (XXIII, 213b, s.v. *succession*) cite le mot *esuoion* (fém.) « succession » qui se trouve chez l'abbé Louis Lallement (*Contes rustiques et folklore de l'Argonne*, Châlons-s.-M. 1913). Mais d'après J. Babin (*Les parlers de l'Argonne*, Paris 1954, p. 68) l'abbé Lallement aurait souvent confondu le patois de Pont-à-Mousson (d'où il était originaire) avec celui de l'Argonne. Or, d'après l'*ALF*, dans le pays de Pont-à-Mousson, les mots *maison*, *saison*, *raison*, *raisin*, *cuisine*, *noisette*, *moisiront*, *plaisir* se disent *mahō*, *sehō*, *rahō*, *rehē*, *kuhin*, *noehot*, *moerhō*, *pyahi*, c'est-à-dire avec le « H secondaire » du lorrain et du liégeois, issu de lat. *-tj-* ou *c + e/i*. (cf. aussi *ALCB* 348 *egwiyé* « aiguiser » et 389 *sarahē* « sarrasin », Hte-Marne).

Ainsi *esuoion* pourrait être une graphie pour **esuoihon*, forme dialectale d'un **essuoison*, dont l'étymon pourrait être **exsecutare*, **exsecutatio* ? (cf. Du C. s.v. *executio* 3 « *executoris testamentarii potestas* »).

Le mot *esuoion* ne se trouve évidemment pas s.v. *executio*, ni *executor* du *FEW* (III, 291).

33) EXHALAISON.

Depuis Littré, tous les dict. (aussi bien dict. de langue que dict. étymol. y compris Bl-Wartb., le *NDE* et le *FEW*, III, 293b, *exhalare*) donnent comme première apparition du mot *exhalaison* le XIV^e s., s'appuyant sur la citation de l'Historique de Littré, tirée d'un *Petit Traicté d'Alchymie*, intitulé « *Le Sommaire philosophique* de Nicolas Flamel » (in t. IV, p. 205-244 de « *Le Roman de la Rose*, par Guillaume de Lorris et Jean de Meung », éd. Méon, Paris 1813). Or, Méon, au début de ce « Petit Traicté », p. 205, dit en note : « Cette pièce a été collationnée sur l'exemplaire d'un Amateur... ».

Bien plus, il y a de fortes raisons de croire que l'ouvrage attribué à Nicolas Flamel soit du XVI^e et non du XIV^e s. Dans la *Bibl. d'Humanisme et de Renaissance*, 3, 1943, p. 215, dans un article de A. Vernet, on parle du « Sommaire philosophique du pseudo Nicolas Flamel » ; et Vallet de Viriville (*Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, 3^e s., III, 1857, p. 172-197), parlant « des ouvrages alchimiques attribués à N. Flamel », pense que l'édition de 1561 doit être l'édition princeps : il démontre les falsifications et les erreurs qui sont à l'origine de l'attribution à N. Flamel ; les ouvrages en question seraient en réalité du XVI^e s. C'est également l'avis de G. Roques (*RLiR*, 38, 1974, p. 453, *La Lexicographie et l'alchimie*).

34) ESPRISON 'épreintes' ? / ESPRISON / APRISON ?

Gdf (III, 687) cite le mot *exprison* tiré du *Régime de Santé* et lui donne le sens d' « épreintes ». Il a dû être induit en erreur par le mfr. *expressions* « coliques » (FEW, III, 313 a). En réalité *exprison*, s'il est vraiment attesté, doit être le même mot que *esprison* « inflammation », ce qui serait conforme au contexte dans lequel Gdf cite *exprison* : « La flume salce... quant elle fuyt es intestins par long temps, elle escorche les intestins et fait le flux de ventre nommé disinterie et fait souvente fois au fondement fortes exprisons » (c'est nous qui soulignons). L'ouvrage d'où est tirée cette citation a pour titre tantôt *Le Régime de Santé*, tantôt *Le régime du Corps*. Mais nous n'avons pas trouvé le passage cité par Gdf dans l'éd. de L. Landouzy et R. Pépin, *Le Régime du corps de Maître Aldebrandin*, Paris 1911.

Le FEW (III, 313a) s.v. *expressio* ne connaît que le subst. mfr. *expressions* « épreintes », et s.v. *exprimere* seulement afr. *esprainson* « coliques ».

Quant à ESPRISON « inflammation », qui, à notre avis, convient mieux dans le contexte cité par Gdf, le FEW (IX, 347a, *prehendere*) le donne comme a.pic. (1270) : la même source que celle de T.L. ? (voir plus loin). R. Levy (*Trésor*) signale *eprizon* « incendie » d'un ms. du XIII^e s. Enfin T.L. (III, 1258-9, s.v. *esprison*) cite comme seule attestation un passage dont le ms. porte en réalité *la prison* :

« Quant cil qui gist en la prison
A enduree *la prison* (l. *l'esprison*)
Del serpent de cui bouce saut
Feus et flame quant il asaut ».

(*Dits et Contes de Baudoin de Condé et son fils Jean de Condé*, éd. Scheler, Brux. 1866-7, p. 310, v. 1230-1233). L'éditeur avait mis en note que *prison* (v. 1231) signifiait « a. de prendre » ; mais T.L. corrige et propose *l'esprison*.

Ne faut-il pas plutôt corriger la leçon *la prison* (v. 1231) en l'APRISON ? (cf. ce que nous disions plus haut sous n° 1 sur le préfixe A-). Or *aprison*, à côté du sens d' « éducation » attesté par tous les dict., peut aussi signifier « (accès de) fièvre », cité par Gdf (I, 359b) avec des exemples tirés du *Journal d'Aubrion* (Metz xv^e s.). Nous lisons dans ce *Journal*, pour l'année 1472 (p. 45), « et molroit on ung poc de la pest et des aprison » ; et pour l'année 1473 (p. 63) : « une maladie, que alors coroit fort en la cité, appellée aprinson ». Voici, du même ouvrage, un 3^e exemple que Gdf ne cite pas : « alors on moroit fors en la cité dez aprisson » (a. 1473, p. 52 de l'éd. L. Larchey, Metz 1857 ; dans le glossaire de cette éd. on lit : *aprison*, *aprinson* « épidémie, fièvre chaude » avec un ?).

Le *FEW* (IX, 341b, *prehendere*) et XXV, 49a, *apprehendere*) cite un certain nombre de termes de la même origine et du même champ sémantique (« être atteint d'une maladie »), mais il ne donne pas *aprison* avec ce sens-là. T.L. (I, 476) ne cite pas non plus ce sens-là pour *aprison*. Gdf par contre ne donne que *aprison*, mais non *esprison*.

Avons-nous une alternance (graphique ?) *esprison* / *aprison* qui rappellerait celles de *asuioison* / *essuoison*, etc., vues plus haut ? et *exprison*, *esprison*, *aprison* ne seraient-ils qu'un seul mot aux sens de « inflammation, fièvre » ?

35) FENDOISON 'fente'.

Gr. d'Hauterive est le seul à citer ce mot. Il n'est pas dans le *FEW* (III, 549-551, *findere*).

36) FERRESOUN ou FORROSOU ?

Mistral donne *ferresoun*, *-asou* « a. de ferrer, ferrure » dans le Rouergue. Le *FEW* (III, 474b, *ferrum*) donne *forrosou* « ferrure » dans l'Aveyron. Ce doit être le même mot : la forme originale est sans doute celle du *FEW* ; quant à celle de Mistral, *ferresoun*, c'est peut-être une forme reconstruite selon le provençal-« standard » (cf. Wartb.-Keller-Geuljans, *La Bibliographie des Dict. patois gallo-romans*, Genève 1969, § 3.1.5).

37) a.occit. (?) FRANQUIZON (?) 'franchise'.

Pt. Levy donne *franquizon* « franchise ». Et Levy *S.Wb.* (III, 591) fait la même mention, mais donne pour source une étude sur la « Langue du Dauphiné septentrional » (c'est nous qui soulignons).

Le *FEW* (XV₂, 164a, *frank*) cite a.dauph. *franchissons* « franchise », et dans une note il semble reprocher à Levy de citer le mot s.v. *franquizon* ; à notre avis, *franchissons* est du frprov. et la forme occitanisée *franquizon* pourrait être une invention de Levy.

38) GABOISON 'moquerie, plaisanterie'.

Gr. d'Hauterive et Bonnard-Salmon (*Lexique de l'afr.*, p. 250) sont les seuls à citer ce mot, le dernier d'après R. Levy (*Contrib.* n° 33).

Le *DEAF* (G₁, 18) admet que ce doit être une faute pour *gaboisois* « id. » (*FEW*, XVI, 3a, *gabb-*).

Mais *ibid.* le *FEW* cite dauph. *gabasyū* « vanterie, tromperie ». Le mot *gaboison* aurait-il quand même existé ?

39) GRAVISON ' ? '.

Ce terme figure dans une liste de mots pour rimes (sans explication, ni contexte) dans les *Règles de Seconde Rhétorique* (éd. Langlois II, Paris 1902). Est-ce le même mot qu'afr. *greveison* (lat. *gravis*) ?

Ou bien *gravison* serait-il à mettre en rapport avec la famille de *graver* (germ. *graban*) ? Le *FEW* lui aussi semble avoir confondu les deux étymons puisqu'il cite afr. *gravance* et occit. *gravāso* deux fois : IV, 260b, s.v. *gravis* et XVI, 48b, s.v. *graban*.

Donc notre *gravison* pourrait signifier soit « difficulté, peine, tort », soit « a. de graver »... ?

40) GRENISON ' ? '.

Même source que le précédent.

Est-ce le même mot que *grenaison*, mfr. *grenison* « formation ou récolte des graines » (*FEW* IV, 230b, *granum*) ? Ou bien le mot est-il dérivé du verbe *grenir* < lat. *grundire* « grogner », ou bien de la famille germ. *grīnan* (cf. T.L. le verbe *grignier* « se lamenter »). Le *FEW* (XVI, 68a, *grīnan*) montre combien phonétiquement ou graphiquement la famille *granum* et la famille *grīnan* se sont contaminées : cf. afr. *engraignier*, *engranier* « s'irriter, devenir méchant ».

41) GUESSON ' goût '.

Le *FEW* (XXIII, 206a, s.v. *goût*) donne une origine inconnue à ce mot féminin a. champ. (Aisne, 1366). Peut-on y voir un étymon **gustione*, qui aurait existé à côté de *gustatione*, comme ont existé parallèlement les substantifs *gustus* et *gustatus* ? (v. T.L.L.) ; cf. aussi les couples : lat. *mentio* - *mentitio*, *dentio* - *dentitio* ; afr. *parçon* - *partison*, *vençon* - *vendison*.

42) HENDISON ' ? '.

Ce terme figure dans une liste de mots pour rimes avec la mention « hendi-son est tenir lieu » (*Règles de Seconde Rhétorique*, éd. Langlois II, Paris 1902).

Est-ce le même mot que *hantison* ? (cf. Ajoie *handae* « fréquenter », in *FEW*, XVI, 190a, *heimta*). Dans la même liste des *Règles de la Seconde Rhétorique* figure aussi le mot *mendencion* « chose mensongière ». Serait-ce une assimilation progressive *-nt-* > *-nd-* ? Cf. les formes *garandir*, etc. (*DEAF*,

G₂ 140, s.v. *garantir* et *FEW*, XVII, 563-4, s.v. *werjan*) qui sont presque toutes de l'Est ou du N-E de la Galloromania (le *DEAF*, *ibid.*, 52-4) pense non à une assimilation mais à une analogie sur *grant* / *grandir*, etc.). En tout cas le *FEW* ne donne pas *hendison* s.v. *heimta*.

43) HERISON ' ? '.

Ce mot figure dans une liste de rimes (sans explication ni contexte) chez Baudet Herenc, *Le Doctrinal de la Seconde Rhétorique* (éd. Langlois III).

Est-ce le nom de l'animal *hérisson* ? ou bien est-ce « l'action de hérir » ?

Faut-il mettre le mot en rapport avec *herson* dans l'expression *avoir herson à quelqu'un* « avoir affaire à qn. » (Chastellain, *Concile de Bâle*, VI, 36) ? Gdf (IV, 459) donne *herson* s.v. *hercion* ; il cite aussi *herse* « id. » chez A. Chartier (cf. aussi *hercier* « frapper »).

Herse « action fâcheuse » est également cité par le *FEW* (IV, 431b, *hirpex*), mais s.v. *ericius*, (III, 239a) il donne *eurson* « qui a un mauvais caractère ».

Les deux familles de mots ont dû se croiser, car sémantiquement très proches aux sens figurés.

44) HERITOISON ' a. d'hériter '.

Seul Gr. d'Hauterive cite ce mot. Le *FEW* (IV, 411a, *hereditare*) ne donne pas le mot.

45) HORISON ' ? '.

Même source que *hérisson* (sans explication ni contexte).

Est-ce notre moderne *horizon* ? ou bien un mot dérivé du verbe afr. *horrir* « avoir horreur » ? Cf. *ourrit* « horreur, aversion » (*FEW* IV, 485a, *horrere*).

46) IMPLORAISON OU IMPLORATION ?

Dans *Maria Chapdelaine* de L. Hémon, au chap. X, on peut lire, suivant les éditions : « La mère Chapdelaine dont les mains s'étaient jointes sur ses genoux comme pour une *imploraison* / *imploration* tardive ».

La même édition Grasset à Paris, de la même année 1921 (p. 143, ligne 3), donne soit *imploraison*, soit *imploration*, suivant qu'elle est imprimée à Abbeville ou à Clichy. Sur les six éditions que nous avons pu consulter, trois donnent *imploraison*, trois *imploration*... !

L'édition originale, de 1916, donne *imploration* ; on lit également *imploration* dans la publication en feuilleton dans le *Temps* de Paris. Mais une autre édition canadienne, préfacée par F. A. Savard (Montréal 1946, p. 111) emploie *imploraison*.

Le mot en *-aison* n'est dans aucun dict. ; d'après M. Lacourcière, il ne semble pas non plus être québécois. Quant à *imploration*, attesté dès le XIV^e s., il figure dans tous les dict., avec la mention « peu usité » dans *Robert* et « littéraire » dans le *Pt. Robert*.

Le *FEW* (IV, 597, *implorare*) ne donne que *imploration*, *imploracion*.

47) INCLINAISON.

Il s'agit de la 1^{re} attestation du mot. Pour le *FEW* (IV, 627b *inclinare*) suivi par d'autres lexicographes, ce serait 1647, Pascal : dans son commentaire le *FEW* précise que pour les mathématiciens du XVII^e s. (dont Pascal) *inclination* n'était pas assez « eindeutig », c'est pourquoi ils auraient créé *inclinaison*. Pour Bl.-Wartb. ce serait 1639 pour les mêmes raisons, mais sans précision sur l'auteur ni l'ouvrage où le mot aurait paru. Pour le *NDE* (encore dans la réimpression de 1974) et à sa suite pour le *Pt. Rob.* et pour *Lexis*, la première attestation serait « Huet, 1611, sens propre ». Tout ceci est plein d'erreurs.

P. Daniel Huet a vécu de 1630 à 1721. Or voici la source qui (selon la communication personnelle d'un des auteurs du *NDE*) a été utilisée par le *NDE* : il s'agit d'un article de L. Tolmer paru dans le *Français Moderne* 14 (1946) où l'on énumère les mots scientifiques tirés des « Manuscrits, lettres, annotations marginales, etc. de Huet », et nous y lisons p. 288 : « *inclinaison* (sens propre) 1661 » ! Dans combien de dictionnaires l'erreur de 1611 pour 1661 va-t-elle encore se maintenir ?

Quant à Pascal qui selon le *FEW* serait le premier où le mot soit attesté, nous avons lu toutes ses œuvres dans l'édition « Intégrale » (éd. Lafuma) que nous avons comparée avec les autres éditions modernes : il règne une confusion terrible d'une édition à l'autre en ce qui concerne le prétendu emploi du terme *inclinaison* par Pascal. Nous avons consulté, outre Lafuma, les éditions Stowski, Brunschvicg, Chevalier, Mesnard, et sommes arrivé à la constatation que seule la dernière est conforme aux manuscrits de Pascal ou à l'édition imprimée du temps de Pascal (1647 justement) : or dans aucun des documents originaux Pascal n'a employé *inclinaison* ; il a toujours employé *inclination*, même pour désigner une opération scientifique.

Pouvons-nous avancer une date certaine : 1623 ? Sorel, dans son *Histoire comique de Francion* (in *Les Romanciers du XVII^e s.*, éd. Pléiade, d'après la première édition de 1623), fait dire à son personnage : « Si quelque amy me disoit, me voyant regarder une fille, vous estes amoureux de celle-là, je le devenois le plus souvent tout à l'heure, bien qu'auparavant je n'eusse pas seulement songé si elle estoit attrayante... », jusque-là toutes les éditions sont d'accord ; ensuite les autres éditions, 1626, 1633, etc., donnent un texte tout différent de celui de la première, c'est-à-dire de celle de 1623, qui continue ainsi : « ... *L'inclinaison* que j'avois ainsi a l'amour me fesois chérir des plus galands de la Cour... » (Livre VI, p. 269). Si nous pouvons nous fier à la reproduction que donne l'éd. de la Pléiade de la première édition du roman de Sorel, ce serait donc 1623 la date de la première attestation de *inclinaison* en fr. mod.

Mais nous avons voulu vérifier sur l'édition princeps de 1623 si c'est bien *inclinaison* que Sorel y a employé. Malheureusement nos investigations auprès des Bibliothèques parisiennes sont restées infructueuses. Le livre est introuvable, bien que E. Roy et M. Adam (Éd. Pléiade) disent avoir employé cette édition. Nous avons écrit deux fois à M. Adam, sans recevoir de réponse...

Mais dans la littérature du Moyen Age le mot est déjà attesté. Dans un poème franco-italien du XIV^e s., *La Guerra d'Attila*, de Niccolò da Casola, nous lisons au chant XVI, vers 6888 (éd. Stendardo, Modène 1941) : « Car li sunt filz au roy ; ceschuns tient un baston / Cum a rial (royal) convint et font *inclinason* / A petit et a grant... ». Le mot signifie donc ici « révérence ». Mais peut-on considérer ce texte comme de la littérature française ?

Le mot est également attesté, avec le même sens, dans *Maugis d'Aigremont*, éd. Castets, *R.La.R.*, XXXVI, 1892, p. 215, au vers 7892 : « L'aumacor Vivien l'en fist *enclinison* ». (Auparavant, au v. 7882, on lit : « L'aumacor Vivien *salua* de Mahon »). Le ms. utilisé par Castets, du Collège de Peterhouse à Cambridge, date du XIV^e s.

Le mot est donc employé deux fois au XIV^e s. Ainsi la première attestation de *inclinaison* (sous les formes *inclinason* et *enclinison*) au sens de « révérence » peut être datée du XIV^e s.

48) IRESON ' ? '.

Dans la *Conq. de Jérus.*, chant VIII, v. 7491 (éd. Hippeau) nous lisons le mot *ireson* avec un sens qui ne paraît pas très clair :

« Li fil Sodant monterent es chevax Arragons,
De cors et de buisines fu moult grans l'iresons ».

Ou bien le mot est dérivé de *ire* et il peut signifier « bruit tempétueux » ; cf. T. L. (IV, 1444, 49-52) *ire* « tempête » dans les citations suivantes :

« Fist yre et feu destourbier ».
« Par yauwe, par feu et par yre » ;

ou bien *ireson* est le même mot que *herison* vu plus haut (< **eracione*) avec le sens de « frémissement » ; cf. pic. *hirecher* « frémir », lor. *hersye* « exciter », ard. wall. *ireson* « hérisson » (FEW, III, 238a, *ericius*).

Notons que ni *ire* ni *ireson*, dans le sens de « bruit tempétueux », ne sont signalés par R. de Gorog dans sa liste de *Mots désignant « bruit » en français médiéval* (RLiR, 41, 1977, p. 366). Ce sens de *ire* ni le mot *ireson* ne figurent pas non plus chez G. Kleiber, *Le mot « ire » en ancien français*, Strasbourg-Paris 1978. Le FEW ignore également notre *ireson*, qui ne figure ni s.v. *ericius*, ni s.v. *ira* (IV, 811), ni s.v. *irruere* (IV, 817).

Pourtant *ireson* / *irazon* « rancune » se trouve dans *Gir. de Roussillon* (éd. Pfister, v. 6631, signalé par Rayn. III, 574, 1, 3 « colère, fureur », *ibid.*) ; et *ireson* « colère » est fr.-ital. (*Guerra d'Attila*, XIV, 2032).

A part Rayn. (sous la forme *iraso*), aucun dict. ne donne *ireson* / *irazon*. Seul le préfixé *airison*, *aïroison* est signalé par eux (cf. FEW, XXIV, 143a, *adirare*).

49) JEUVAISON 'jeunesse'.

Le mot est cité, comme étant pris du *Perceval*, par Borel, *Dictionnaire des termes du vx. fr. ou Trésor des recherches et antiquités gauloises et françaises*, Paris 1655, II, p. 4. Or aucune édition de *Perceval* (ni Lecoy, ni Hilka, ni Roach), ni le Lexique de Foerster, ni les *Continuations de Perceval*, ni le Glossaire de Foulet (éd. Roach), ni aucun dict. (pas non plus FEW, V, 92-95, *juvenis*) ne contiennent le mot *jeuvaison*.

Hilka (éd. du *Perceval*, p. ix) dit que le ms. dont s'est servi Borel est perdu et il précise que les citations de son dict. n'apportent rien pour l'examen des variantes.

Jeuvaison, un fantôme ?

50) LEAISON 'loyauté, bonne foi ?'.

Gdf (IV, 749b) est le seul à donner ce mot avec la citation suivante :

« Grant mercis, sire, ce dist li gentils homs,
Se Deu m'ait, ci a gente leaison ».

(*Auberi le Bourg.*, éd. Tarbé, p. 152).

Ce passage ne figure ni dans *ZRPh* (50, 1930, p. 385-436 et 649-695), ni dans Tobler (*Mitteilungen aus afr. Hs., I*). Tarbé (*Collection des Poètes de Champagne antérieurs au XVI^e s.*, n^o VI) est le seul à donner le mot.

Il semble que ce soit tout simplement une graphie pour *liaison*, *liaeson*, qui peut avoir le sens d' « engagement moral vis-à-vis de qn., obligation » (*FEW*, V, 320, *ligare*), sens qui convient au passage de Tarbé.

51) LIMAISON 'maladie des yeux du cheval'.

Ce mot avec ce sens est donné par le *FEW* (V, 340b, s.v. *limax*) avec citation des *Glan. lexicogr.* de Tilander où effectivement le mot *limaison* est cité, mais s.v. *limaçon*. Tous les dict. sont d'accord pour rattacher le nom de cette maladie à l'étymon *limax* (cf. *Litré, Lar. XIX, G.Lar.E.* s.v. *limace*).

Or *limaison* semble être la graphie de la première attestation du mot (nous n'avons pas pu vérifier le ms. qui est en possession des héritiers de Tilander).

Nous nous demandons s'il n'y a pas au moins une influence du verbe *limer*; peut-être même *limaison* serait-il dérivé de ce verbe ? Le verbe *limer* a eu et a encore le sens d' « agacer, enflammer par le frottement, irriter » (*FEW* V, 338a, *limare*). Or voici les explications de *Lar. XIX* (t. X, 519c) concernant cette maladie : 1) quant à ses origines, « *frottement* de la terre et autres matières *irritantes* »; 2) quant à son aspect, « la peau... présente une crevasse rouge flexueuse qui a fait donner à cette maladie le nom qu'elle porte ». Il est fort possible que l'étymon soit à chercher du côté du verbe *limer*, mais que par étymologie populaire, à cause de l'aspect « flexueux » des plaies, le nom de cette maladie ait été mis en rapport avec la *limace*.

52) fr. mod. MUDAISON ?

D'après G. Mounin (*Clefs*, p. 100), le *FEW* affirmerait « que le vocab. maritime a engendré un *mudaison* sur *muder*, muer ». Or dans le *FEW* (VI₃, 284b, *mutare*) il n'en est rien; on se contente d'y citer le verbe *muder*. Ce

verbe doit venir du provençal comme d'ailleurs un certain nombre d'autres termes de la marine (*cargaison*, *larguer*, etc.).

Mais aucun dict. français ne donne le mot *mudaison*.

53) NIENÇON ' ? '.

L'éd. Michelant du *Rom. d'Alex.* (II, 25) donne le passage suivant :

« Il en jure sen cief et mist sa main enson
Que, se nus le tient plus, n'averá garison
De l'puig u de l'pié perdre, sans nule niençon ».

Le mot n'est signalé par aucun dict. (pas non plus *FEW*, VII, 82b, *negare*). On aurait pu penser à un dérivé du verbe *nier*, comme afr. *niément*, *niance* « démenti ».

Mais le ms. utilisé par Michelant (B.N. fr. 786) porte en réalité pour ce passage *raencō* (un regard superficiel et rapide pourrait à la rigueur permettre la lecture *niencō*).

Il semble donc que *niençon* soit un fantôme. D'ailleurs les autres mss donnent pour ce passage : « Du poing ou du pié perdre sanz nule *raençon* ». (Elliott II, branche I, v. 449, et III, p. 241).

54) NOHELISON / NOVELISON ?

Le *FEW* (VII, 204a) donne sous le même vocable *novellus* deux termes qui seraient le même mot d'après lui : 1) Vosges *noval'hon*, *novelijo* « saison des primeurs » ; 2) afr. *nohelison* « nouveauté » (Ad. Halle). Pour le premier de ces termes le *FEW* renvoie à O. Bloch (*Rom.*, 42, 1913, p. 257) qui pense que c'est un dérivé du verbe afr. *noveler*. Rien de plus naturel.

Mais le *FEW* et, après lui, T.L. (VI, 865), commettent probablement une erreur en confondant ce terme avec celui d'Adam de la Halle, *nohelison*, qui signifie en réalité « époque de Noël ». Le mot se trouve dans le dernier des rondeaux d'Adam qui « est une sorte de Noël » d'après Coussemaker (*Oeuvres complètes d'A. de la Halle*, Paris 1872, reprint Genève 1970). Voici le texte d'après le ms. La Vallière (B.N. fr. 25.566) que nous avons vérifié :

(XVI) « Dieus soit en cheste maison,
Et biens et goie a fuisson
Nos sire noueus
Nous envoie, a ses amis,
Ch'est as amoureus

Et as courtois bien apris,
Pour avoir des paresis
A nohelison ».

Dans son Glossaire (II, 175), Gaston Raynaud (*Recueil de Motets fr. des XII^e et XIII^e s.*, Paris 1883) précise que *Noueus* signifie « Noël » et *a nohelison* « à la Noël » ; d'après nous, le mot *nohelison* est une création occasionnelle d'A. de la H. pour la rime.

Mais le mystère est complet quand on considère que la référence du *FEW* « Ad. de la Halle » renvoie, dans son Beiheft, au *Lexique d'A. de la Halle* de G. Mayer (Paris 1941). Or le mot *nohelison* ne se trouve pas dans ce *Lexique*, et précisément J. Bastin (dans son C. R. in *Rom.* 67, 1942, p. 383-397) lui reproche cet oubli parmi beaucoup d'autres. D'ailleurs J. Bastin (*ibid.*, p. 396) donne également à *nohelison* le sens d' « époque de Noël ».

La référence du *FEW* « Ad. Halle » est fausse aussi pour *menoison de sanc* (VI₂, 103) et pour *helison* (XVI, 188b, *heel*) : aucun de ces mots ne figure dans le *Lexique* de G. Mayer. La source du *FEW* pour A. de la Halle devait donc être le *Lexique* de Mayer corrigé par J. Bastin (?).

55) PIAISON 2 'a. de boire avec excès'.

a) Gdf (VI, 139c), avec le sens « excès de boisson » donne un *piaison* qui est manifestement le *piaison* 1 « fondations », dans une citation de N. du Fail (*Eutrapel*) que voici : « Pihourt, maçon de Rennes, ... dit estre d'avis que le bastiment fust fait en franche et bonne matière de piaison compétente... ».

b) Gdf (*ibid.*) cite, avec le même sens, un *piaison* tiré de Cotgrave 1611 (= « immoderate drinking »).

c) Mais E. Philipot (*Essai sur... N. du Fail*, p. 146, lexique) croit que Cotgrave a dû plaisanter (en pensant au verbe argot. *pier* « boire ») et que Gdf l'a pris au sérieux ; il précise en note : « Inutile d'ajouter que Cotgrave n'a connu *piaison* que par *Eutrapel*, a traduit au jugé, et s'est bien gardé de le dire. Sa méthode commence à être connue ». Dans ce cas le *FEW* (VIII, 422b, *pica*) serait tombé dans le même piège en citant Cotgrave.

d) D'ailleurs Philipot nie même l'existence d'un mot *piaison* et pense que chez N. du Fail il s'agit d'*espiaison*, un dérivé d'*épi* « assemblage des chevrons autour du poinçon d'un comble pyramidal » (Gay). En fait N. du Fail a bien employé le mot *piaison*.

Alors, qui se trompe ? Cotgrave, et avec lui Gdf et le *FEW*, ou bien Philipot ? Ce qui est sûr, c'est que *piaison* 1 « fondations » est bien attesté ailleurs (*FEW*, VIII, 120a, *pedatio* ; cf. aussi aprov. *peazon* « id. », *ibid.* et Pt. Levy).

56) POCHISON = POULCISON ?

Gdf a deux articles différents, alors qu'il s'agit sans doute d'un seul et même mot : a) Gdf. VI, 239a *pochison* « mesure comptée en pouces » (Tournai, 1392 et 1444) ; b) Gdf VI, 348a *poulcison* « dimension », sans autre précision (Valenciennes, Hainaut 1596).

Le *FEW* ne connaît que le premier (IX, 133a, s.v. *pollex*).

57) POUSISON = *PENSISON ?

Dans le Psautier lorrain en vers (éd. Fr. Michel, en appendice au *Psautier d'Oxford*, p. 339) nous lisons pour le Ps. 115,2 :

« Et je di en ma *pousison*
Que menteres est chascuns hom ».

Le texte de la *Vulgate* est : « Ego dixi in *excessu* meo... ». Celui de la *Sep-tante* : « ... ἐν τῇ ἐκστασει μου » (« ... en mon *extase* »).

Les Psautiers médiévaux traduisent ainsi : « Dans mon *trespassement* » (*Oxf.* et *Arundel*), « en ma *esbaïssur* » (*Cambridge*), « en *aleviation* de mon cœur » (*Ps. lorr.* éd. *Apfelstedt*).

Les traductions modernes ont : « dans mon *angoisse* » (*Vigouroux*), « dans mon *trouble* » (*Crampon* et *Jérusalem*).

Le terme de *excessus* est la traduction habituelle du grec *ἐκστασις* (cf. *Blaise*, s.v.). Il paraît encore deux fois dans les Psaumes (*Vulg.* 30, 23 et 67, 28) et voici les traductions proposées : « *fors de ma pensée* » (notre Psautier en vers), « *el trespassement* » (*Oxf.* et *Arundel*), « *en ravissement de cœur* » (*Apfelstedt*), « *en une précipitation* » (*Vigouroux*), « *en mon trouble* » (*Crampon* et *Jérusal.*).

Qu'est-ce que ce *pousison* ? Le ms. (B.N. fr. 13092) donne effectivement ce mot. Nous pensions à un étymon *possessio* ou *pulsatio*, lorsque l'occasion nous fut donnée de voir d'autres mss. du même texte : le ms. de Vienne porte *pension* ; le ms. de la Ste-Geneviève a *pansion* (corrigé de la même main en *pansison*). Cette correction exclut toute hésitation : il s'agit du mot

**pension*, **pensaison*, appuyé par l'aprov. *pensazon* (FEW VIII, 196a, *pensare*), par le fr.-ital. *pensaxon* (T.L. VII, 661, s.v. *pensacion*) et par l'a. ital. *pensagione* (D.E.I.).

Comment expliquer l' « erreur » *pousison* ?

1) Problème paléogr. et de géogr. ling. :

a) la lecture fautive *ou* pour *on* est courante ; donc l'auteur avait sans doute écrit *ponsison* ;

b) la prononciation [ɔ̃] pour [ã] et vice versa est typiquement lorraine. Dans le passage incriminé, Fr. Michel a lu et imprimé à tort *menteres* (« menteur »), le ms. porte en réalité *monteres*, ce qui est précisément un lotharingisme pour *menteres*. D'ailleurs O. Bloch (*Lexique fr.-patois des Vosges méridionales*, Paris 1915) cite *pōsé* « penser », *pōt* « pente », *pōd* « prendre », etc.

2) Problème sémantique :

Les mots de la famille afr. *penser*, *pensement*, etc., ont un sens beaucoup plus fort qu'aujourd'hui ; ils signifient facilement « angoisse très forte » ; les citations de T.L. sont éloquentes à ce sujet :

« En grant paine est e en *turment*,
En grant *pensé*, en grant *anguisse* » (Tristan Thomas) ;

« Ensi qu'il estoit là tous seulz
Moult *pensieus* et se *dementoit* » (Meliador).

Dans l'exemple suivant nous trouvons la traduction exacte de *ἐξτασις* = *excessus* :

« Quant il vit les puceles, molt en est effreés
Et de la biauté d'elles est issi trespensés »

(*Rom. d'Alex.*, Alex de Paris, III, v. 3367-8, in Elliott II).

C'est le « ravisement » que propose *Blaise* pour la traduction de *excessus* et qu'emploie le Psautier édité par Apfelstedt.

58) PRÉVISON pour *prévision*.

Dans les *Concordances* du *TLF*, K. 893, p. 240, nous lisons d'Aragon la citation suivante : « ... L'éclat dépassa toute prévision possible... » (*Les beaux quartiers*, II^e Partie, *Paris*, chap. X).

Dans l'éd. du *Club français du Livre* (1950, p. 217) nous lisons pour ce passage *prévision*. *Prévision* doit donc être une faute d'impression.

59) RAISON ' prière '.

1) Gdf (VI, 567c) cite, avec le sens de « prière » l'exemple suivant : « lors se ressouvenant d'une *raison* que son précepteur luy avoit apprise en son jeune age, il la commença a dire : Deus, adjutor meus... » (Brantôme, éd. 1666).

N'est-ce pas une faute de lecture pour *oraison* ? L'éd. Buchon I, 566a des Œuvres de Brantôme donne pour ce passage « une *oraison* » et l'éd. Lalanne V, 273 « un *oraison* ».

2) Dans *Floire et Blancheflor* II (éd. Pelan, p. 46, vers 852), après la prière de Floire, nous lisons : « A tant a sa *raison* fenie » (et au Glossaire on dit : *raison* « oraison »). Est-ce une faute du copiste ou de l'éditeur ? Avant la prière de Floire, au vers 827, on lit : « De s'oroison est redreciee ». Dans l'éd. Krüger, qui a utilisé le même ms., au vers 853, on lit également : « A tant a sa *raison* fenie ». Dans son Glossaire l'éditeur précise : *raison* « *Rede* » ; or il ne s'agit pas d'un discours mais d'une prière ; il faut donc lire *s'oraison* ?

3) Les divers mss de *Joseph d'Arimathie* présentent pour un même passage (éd. Hucher I, 263) les variantes suivantes : *son oraison* (Weidner 1231), *so oraison* (ms. Didot), *sa raison* (ms. C et Arsenal).

4) Des erreurs de lecture se trouvent également dans les textes médiévaux latins. Voici un passage des Dialogues du Pape Grégoire le Grand : « Nam multi nostrorum mentis oculum fide pura et uberiore *oratione* mundantes... » (éd. Umberto Moricca, *Greg. Magni Dialogi*, Roma 1924). Le meilleur ms. porte *oratione*, mais dans d'autres mss plus tardifs on lit *ratione*, *racione*. Pourtant le texte grec dont s'est inspiré Grég. le Grand (*Zacharias, in Migne*, 77, 332 B) donne pour ce passage διάθεσις « arrangement, disposition » ; c'est donc *ratio* qui conviendrait. D'ailleurs le traducteur du XII^e s. en afr. ne s'y est pas trompé : « Quar li pluisor des nostres l'oeil de leur pense par pure foid et par plantivouse *raison* nettoient... » (éd. Foerster, *Li dialoges Greg. lo Pape*, p. 106, 204/3). Mais on voit comment la ressemblance formelle a causé des confusions dans la transmission des mss.

Que conclure de tout ceci ? Est-ce chaque fois une faute de lecture ou d'écriture ? ou bien la proximité sémantique et phonique de *raison* / *oraison* 1 (« discours ») aurait-elle pu entraîner une équivalence *raison* / *oraison* 2 (« prière »), si bien que *raison* aurait pu aussi signifier « prière » ? une espèce d'attraction sémantique... ? C'est pourtant peu probable. En tout cas, le *FEW* (X, 105-113, *ratio*, et VII, 385-386, *oratio*) ne signale pas le sens de « prière » pour le terme *raison*.

60) RAMOISON = REMAISON ? 'branchages'.

Les deux mots sont considérés comme différents par tous les dict. de la langue médiévale et par le *FEW* : *ramoison* : *FEW*, X, 45b, *ramus* ; *remaison* : *FEW*, X, 235 b, *remanere*.

Sémantiquement, il semble que ces mots soient équivalents : « branchages qui restent dans la forêt après le bûcheronnage ». Le *FEW* (s.v. *ramus*) cite un *remoison* (Orléans 1395) qui pourrait tout aussi bien figurer s.v. *remaison*. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il y a eu convergence et attraction des deux étymons, si jamais il y a deux étymons différents.

En réalité, nous nous demandons si l'un et l'autre de ces deux mots ne sont pas un seul et même diminutif de la racine *ram-* qui n'aurait rien à voir avec notre suffixe *-aison* : 1) Il y a des cas où le mot semble masc. : Gdf s.v. *ramoison* les citations des années 1343, 1355, 1477, et *FEW* (s.v. *remanere*) la forme Meuse *r'mazon* ; 2) dans leurs formes certaines attestations paraissent plutôt des diminutifs : *ramusson* (Gdf VI, 587).

61) RAVEISON 'extase'.

Gdf (VI, 624b) est la victime d'une mauvaise lecture. Il cite : « Extasis raveison » (*Glossaire de Conches*). Or aussi bien l'édition de M. Roques (I, 331, n° 3107) que le ms. lui-même donnent : « Extasis pameison ».

62) RECOURESON et/ou RECOVRESON ?

Dans la *Guerra d'Attila* (éd. Stendardo) nous lisons : 1) « Mes a la bone spee fist sa *recoureson* » (II, 1179). — 2) « Alla bone spee oit fet sa *recourance* » (III, 662). — 3) « Avant que nul secours, ne nulle *recovreson* » (XIII, 346).

Le ms. que nous avons vérifié porte effectivement *recoureson*, *recourance*, mais le scribe écrit de la même manière le *u* et le *v* : il n'est donc pas possible d'en tirer une conclusion. L'éditeur pense à un étymon *recurrere*, puisqu'au glossaire il propose la traduction « *ricorso* » ; alors que pour *recovreson* il propose la traduction « *aiuto* » : il semble donc faire une différence.

En afr. *recovroison* et *recovrance* sont bien considérés comme des dérivés de *recuperare* (cf. *FEW* X, 166b) et non de *recurrere*. Mais sémantiquement un étymon *recurrere* « *recourir* » n'est pas impossible.

63) RELAISON / RELEISON ?

1) Gr. d'Hauterive est le seul à donner *relaison* < *relatione* « relation, récit ».

2) *Le Lexique de Godefroy* est le seul à donner *releison* « nouvelle lecture » (sans astérisque, donc le mot devrait se trouver dans Gdf ; or il n'y est pas).

Le *FEW* (V, 234b, *lectio*) donne *releison* avec référence au *Lex. de Gdf.* : si ce mot existe vraiment, ce serait un occitanisme, mais il n'est signalé ni par Rayn., ni par Levy, *S.Wb.*

Il est bien entendu qu'il faut distinguer ces mots de *relaïssoñ* « relâche d'une maladie » (Gdf VI, 759 et T.L. VIII, 669, 34).

64) SALUÇON 'salut'.

Dans *Amadas et Ydoine* (éd. Hippéau, vers 1541-2) nous lisons : « Le duc tramet le missaudour (cheval de prix) / Et i. *saluçon* a signour ». Gdf (VII, 296c), Greimas (580b) et le *FEW* (XI, 126 a, *salus*) reproduisent ce mot en lui donnant le sens de « salut » et en lui attribuant le genre féminin (ce qui rend le vers faux). Le *FEW* ajoute même « *kurzform in anlehnung an lat. salutatio ?* ».

En réalité il faut lire : « Et un *salu*, *com* a signour » (d'après le ms. B.N. fr. 375, utilisé par Hippéau lui-même). La bonne lecture est dans l'éd. Reinhard (C.F.M.A. n° 51).

65) *SEROISON, SOROISON 'soir'.

Borel, *Dict. des termes du vx. fr...*, II, 169, est le seul à signaler *soroison* « vespre, soir ».

Or Gdf (X, 668a, s.v. *serrer*) cite l'expression *nuit serrée* « nuit complète » (Rob. de Blois) ; le *REW* (s.v. **serrare*) donne Neuch. *sará d nuit* « dunkle Nacht » ; le *FEW* enfin ne cite pas le mot *soroison* s.v. *sero*.

Est-ce que le *soroison* de Borel, s'il existe vraiment, serait un croisement d'un hypothétique **seroison* dérivé de lat. *sero* et influencé par *soir* ?

Ou bien, Borel ne donnant ni référence ni contexte, avons-nous à faire à un tout autre mot, *serrison* « a. de serrer, de tenir enfermé », qui lui ne figure pas non plus dans aucun dict. ?

Nous avons rencontré deux fois *serrison* dans *Maugis d'Aigremont* (éd. Castets, *R.La.R.*, XXXVI, 1892, ms. du Collège de Peterhouse à Cambridge

qui date du XIV^e s.). 1) p. 42, vers 1131 : « Qui tienent le deable en tele serri-son / Que de lui movoir n'a ne pooir ne reson ». 2) p. 127, vers 4433 : « Que Charlemaignes tient en tele serrison ».

Le *FEW*, s.v. *serare*, ne signale pas le mot. Il ne connaît que les formes a.occitanes correspondantes : XI, 497a, a.bearn. *sarrason*, *-azon* « fermeture » ; XI, 499b, a.bearn. *sarrason* « a. de sceller » ; XI, 503a, sous le chapitre « Zusammendrücken, pressen », le *FEW* ne connaît que afr. *serrement* (comme Gdf) « a. de serrer, de tenir enfermé ».

66) SORISON ‘ ? ’.

Ce mot figure, sans explication ni contexte, dans une liste de mots pour rimes chez Baudet Herenc, *Le Doctrinal de la Seconde Rhétorique* (éd. Langlois, III).

Est-ce le diminutif *sourisson*, *-içon* « sourceau » (Gdf VII, 533), ou bien un dérivé du verbe *sourire*, ou bien le *soroison* de Borel vu plus haut ?

67) SUSQUESUNS ‘ ? ’.

Dans *Gir. de Roussillon* (éd. Pfister, v. 5834) nous lisons : « De lances e d'escuz taus susquesuns ». Dans l'éd. Hackett on dissocie *sus quesuns* avec la mention « leçon obscure ». M. Pfister répète la même mention, propose la traduction « fracas » et l'étymon *tšuk-* en renvoyant au *FEW*, XIII₂, 376, *tšok-* « bruit provenant de pièces qui se heurtent ».

Donc d'après Pfister ce *susquesun* serait en somme l'équivalent d'un français **choquaison* ?

68) TOEISON ‘ coupe de bois ’.

Gdf (VII, 733a) est le seul à signaler ce mot dans une Charte de 1312 : « Tout nostre bois de la sappoie a vendre et a esplotier la premiere toeison quant li plera ». Est-ce le mot *tuaison* « a. de tuer », d'où « abattage » ? Mais le terme ne semble employé que pour des êtres vivants, non pour des arbres. Ou bien est-ce plutôt le mot *toison* « élagage » ? Le *FEW*, XIII₂, 26a, *ton-dere*, donne le fr. *tondre* « élaguer les arbres », *tonture* « élagage », etc.

69) TOLOISON ‘ redevance annuelle, tonlieu ? ’.

Le mot, avec ce sens problématique, est signalé par Gdf (VII, 738a) et par T.L. (X, 366, 40, qui se contente de renvoyer à Gdf). Voici les deux cita-

tions de Gdf, tirées de la même source : « .III. muis de vin de rente de toloison... » (*Rent. de la prév. de Clerm.*) ; « .X. muis de vin que ledite Oeudeline tenoit de nous et perchevait en toloison chascun an ou terrouer de Clermont » (1283, *ib.*).

C'est peut-être un croisement entre les deux familles suivantes : a) *tol-* < lat.-gr. *teloneum, toloneum* « douane » : cf. *tollieu, tolle* « sorte d'impôt, péage » (*FEW, XIII₁, 165, teloneum*) ; b) *tollir* < lat. *tollere* « enlever, prélever » : cf. *tolte, toute* « redevance, impôt », *maltoste*, etc. « sorte d'impôt » (*FEW, XIII₂, 19, tollere*). Mais le *FEW* ne donne *toloison* ni sous l'un ni sous l'autre de ces deux étymons.

70) TOUDISON erreur pour TONDISON ?

Le *FEW* (XIII₂, 19b, *tollere*) est le seul dict. à signaler un afr. *toudison* « enlèvement », chez B. Ste M. (*Roman de Troie*). Phonétiquement cette forme peut paraître bizarre. A partir du participe lat. *toll(i)tum* on attendrait plutôt un dérivé **touçon*, ou à la rigueur **tollison* : cf. saint. *tollution* « enlèvement » 1614 (sur **tollutum*), in *FEW, ibid.* ; à moins d'admettre un dérivé à partir de l'infinitif afr. *toudre...* ?

Peut-être que ce mot n'a rien à voir avec *tollere*. Ne serait-ce pas une mauvaise lecture pour *tondison* (cf. plus haut *pousison* pour *ponsison*). Voici le passage d'après l'éd. Constans, S.A.T.F., t. V, p. 329 (une interpolation d'un autre ms.) qui donne *toudison* :

« Li comandement de mon pere
A moi trop dur sunt, jou compere
Que la toudison dou mouton
Ce n'est par force, ja n'avra hom ».

Il s'agit de l'expédition de la Toison d'Or : le mot *tondison* a le sens de « toison ».

Pour un autre passage du même roman (v. 767-8) nous avons la même équivalence *tondison* = *toison* : 1) dans l'éd. Constans (I, 40) nous lisons : « ... un mouton / Qui tote aveit d'or la *toison* » ; 2) dans Gdf (X, 775, s.v. *tondaison*), d'après un autre ms. nous lisons : « ... un mouton / Qui d'or out tout la *tondison* ».

71) TROYAISON ' ? '.

G. Mounin, *Clefs pour la langue fr.* p. 95, reproche à Juillard d'avoir oublié le mot *troyaison* que citerait Littré dans son *Supplément*. Le mot ne s'y trouve pas.

G. Mounin aurait-il eu souvenance du frprov. *trolliaison, treuillezon* « a. et époque du pressurage des vins » (*FEW*, XIII₂, 41b, *torculum*)... ?

72) TUNOSON ' habitude de boire avec excès '.

Le *FEW* (XIX, 190a, s.v. *Tunis*) cite lim. *tunoson* (fém.) avec le verbe *tuna(r)* « boire avec excès ». Est-ce que les Tunisiens avaient la réputation de boire avec excès... ?

Ne vaudrait-il pas mieux mettre ce mot en rapport avec *tunna* « tonneau », comme le fait Mistral, s.v. *tunason* (bas lim.) ? Le mot devrait donc figurer dans le *FEW* s.v. *tunna* (XIII₂, 414).

73) VEMOISON ' poison '.

Le *FEW* met dans les origines inconnues (XXI, 445a, *poison*) l'a.flandr. *vemoison* (fém.). R. De Gorog (*RLiR* 40, 1976, p. 466) pense que c'est une haplologie pour *venimoison* (cf. a.flandr. *envenimoison*).

Mais *vemoison* pourrait aussi être le résultat phonétique normal de **venimatione* : Fouché (*Phonétique* p. 799-802) dit que le seul exemple de la suite phonique *-n'm-* > *-m-* serait *anima* > *an'me* > *amme* > *âme*. *Vemoison* pourrait en être un second exemple.

Comme dérivés issus de lat. *-atione*, le *FEW* (XIV, 234-238, *venenum*) ne cite que l'aflandr. *envenimoison* et le fr. mod. *envenimation* (Lar. 1907). Il n'y a pas d'article **venimen* dans le *FEW*.

Strasbourg.

Georges MERK.